

de pension de vieillesse, et je veux bien donner le bénéfice du doute aux fonctionnaires, soit fédéraux soit provinciaux, qui ont fait l'enquête démontrant que la personne en question n'était pas apte à administrer sa pension, à cause d'un état de santé défectueux au point de vue mental.

Quant à l'autre cas, dont je suis personnellement au courant, peut-être y a-t-il eu abus d'un côté, oui, relativement à la façon dont le pensionné a administré sa pension de vieillesse. La personne en question a 72 ans. Il est vrai que rendu à son âge, comme à n'importe quel âge d'ailleurs, il y en a qui se permettent de prendre un peu de latitude. Dans le cas présent, par exemple, l'individu prend un peu de boisson, c'est vrai; et après qu'il y eût toute une histoire de famille au sujet de ce cas, on prend la pension du type en question et—remarquez bien, il est très lucide, il possède toutes ses facultés—pour la faire administrer par la province, à cause d'un rapport ou des rapports faits à son égard.

Je ne veux pas blâmer le gouvernement ni l'administration provinciale en cause, mais je crois que le type en question aurait droit, jusqu'à un certain point, de faire d'autres revendications à l'encontre de la prétention du gouvernement s'il ne lui accorde pas sa pension, car même s'il est alcoolique, je crois qu'il est assez lucide pour administrer ses affaires. Je le connais personnellement.

C'est tout simplement un petit détail, et je veux rappeler au ministre qu'il existe d'autres cas semblables, des cas sérieux et d'autres moins sérieux, qu'on laisse parfois à la discrétion de certains fonctionnaires qui font preuve d'un excès de zèle, ou encore se laissent aller à un sentiment quelconque. En fin de compte, on est tous humains!

Comme l'a tout à l'heure fait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je voudrais insister auprès du ministre pour qu'elle relève la pension de vieillesse. Et je lui suggère de ne pas augmenter la pension de vieillesse de la même façon qu'on l'a fait l'an dernier, c'est-à-dire en adoptant une loi pour ce faire et en imposant ensuite une taxe pour l'acquitter.

M. Lesage, à ce moment-là, donnait un supplément de \$10; il est vrai qu'il peut faire ce qu'il veut, mais il arrive ceci que certains pensionnés qui étaient dans des hospices de vieillards recevaient auparavant \$75, mais qu'après l'application des \$10 supplémentaires donnés par le gouvernement fédéral, suivant le dernier amendement à la loi sur la pension de vieillesse, M. Lesage a retiré ses \$10 de pension parce que ces vieillards étaient dans des hospices. Si M. Lesage pensait qu'il était logique de leur donner \$10 auparavant, je ne

vois pas pourquoi ces vieillards n'en auraient plus besoin dans le moment!

Alors, je suggérerais au ministre de voir à conclure des ententes avec les gouvernements provinciaux, afin de prier le ministre ou les premiers ministres qui ont tendance à agir de cette façon de bien vouloir laisser l'argent qu'ils donnaient auparavant, étant donné que la personne qui en avait besoin auparavant ne se voit pas accorder les \$10 par le gouvernement provincial lorsque le gouvernement fédéral décide de verser une somme de \$10 à cet effet.

Ce qui est étrange là-dedans, c'est que c'est le gouvernement fédéral qui prélève les taxes et c'est le gouvernement provincial qui en tire avantage, car il payait auparavant \$10 aux pensionnés qui étaient dans des hospices, et que ces derniers qui auraient donc dû recevoir un montant de \$85 n'en reçoivent que \$75.

Et j'aimerais aller plus loin. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a dit, tout à l'heure, qu'il avait été un peu sur la branche et avait l'impression de s'aventurer un peu loin vu que jeune député, à son arrivée à la Chambre, il avait réclamé une augmentation des pensions de vieillesse de \$20 à \$30 et qu'aujourd'hui, il demande la suppression du questionnaire auquel doit répondre celui qui a 65 ans avant de se voir attribuer une pension.

Je le félicite d'avoir pris cette initiative, il y a déjà plusieurs années et d'insister encore aujourd'hui auprès du gouvernement, parce que la pension de vieillesse à \$75 est moindre aujourd'hui que la pension de vieillesse à \$20 dans son temps, considérant la hausse du coût de la vie et les besoins d'un individu pour survivre aujourd'hui. Il est presque incompréhensible qu'une personne puisse exister avec \$75 par mois, surtout qu'à cet âge-là, on est beaucoup plus sujet aux déficiences physiques, à la maladie, étant donné que la résistance corporelle n'est plus ce qu'elle était à l'âge de 20 ans. Et parce qu'un type est âgé de 75 ans, le pharmacien et le médecin ne baissent pas leurs taux; au contraire, dans certains cas, peut-être en profitent-ils étant donné que toute l'affaire est administrée comme ceci, comme cela, par conséquent, ces besoins englobent la moitié de la pension en frais médicaux, et il ne lui reste plus que \$38 ou \$40 par mois pour vivre.

Monsieur le président, ce n'est certainement pas exorbitant que de demander une augmentation dans ce domaine, et je suis persuadé que pareille augmentation porterait encore plus de fruits si on l'offrait à 60 ans.

Je comprends la situation. Dans ma région de Thetford-Mines, environ 600 mineurs ont été mis à pied—ce qui représente plusieurs pères de famille—et parmi ces mineurs, il y en avait de 10, 15 et 20 ans d'expérience